



la vie des territoires, l'avis des projets.

**Extrait du registre des délibérations du Conseil d'administration
Séance du 24 juin 2026**

OBJET : ADMINISTRATION GENERALE – 3 Désignation des représentants de l'établissement public foncier local du Dauphiné à l'Agence d'Urbanisme de Région Grenobloise (AURG)

Délibération n°3

Le vingt-quatre juin deux mille vingt-six à douze heures, le Conseil d'Administration de l'Établissement Public Foncier local du Dauphiné (EPFL D) s'est réuni sur la convocation et la présidence de Madame Joëlle HOURS.

Nombre d'administrateurs en exercice : **18**

Nombre d'administrateurs présents ou représentés : **16**

Administrateurs présents : 14

M. CHEVALLIER, M. CLAPPAZ, M. COULLOMB, M. DENERBARDY, M. HERRERO, Mme HOURS, M. MOCELLIN, M. MOREAU Anthony, M. OLLEON, Mme PANTEL, M. ROSSETTI, M. SERRE, Mme TROTON, Mme VIGNON

Administrateurs absents ayant donné pouvoir : 2

Mme MARTIN-GRAND à Mme HOURS ; M. RUBES à Mme PANTEL

Administrateurs absents et excusés : 2

M. LOSA, M. MOREAU Gilles

Mr Anthony MOREAU a été nommée secrétaire de séance.

En cohérence avec son projet d'établissement et son programme pluriannuel d'intervention, l'établissement public foncier local du Dauphiné (EPFL du Dauphiné) a développé plusieurs axes de collaboration avec l'Agence d'Urbanisme de la Région Grenobloise. Ces axes concernent tant le domaine de l'expertise territoriale que la connaissance des enjeux territoriaux ou l'évaluation de l'action publique permettant d'apprécier l'action foncière de l'EPFL du Dauphiné sous le prisme de l'efficacité (rapport entre objectifs et résultats), de l'efficience (rapport entre moyen et résultats), de la cohérence (objectifs et actions réalisés) et de l'utilité (rapport entre besoin et impacts).

Une convention annuelle vient préciser ces axes de travail.

L'EPFL du Dauphiné est représenté à l'Assemblée Générale de l'Agence d'Urbanisme de la Région Grenobloise par un(e) administrateur(trice) titulaire et un un(e) administrateur(trice) suppléant(e).

Il est donc proposé de désigner le(la) titulaire et le(la) suppléant(e) dès à présent, par vote spécifique.

Après appel de candidature, sont enregistrées les candidatures de :

- Violaine VIGNON pour la fonction de titulaire
- Yann DEBERNARDY pour la fonction de suppléant

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration de l'EPFL du Dauphiné désigne comme représentant de l'EPFL du Dauphiné à l'assemblée générale de l'Agence d'Urbanisme de la Région Grenobloise :

- Violaine VIGNON en tant que titulaire
- Yann DEBERNARDY en tant que suppléant

Conclusions : Adoptées à l'unanimité

Pour extrait conforme,

La Présidente,
Joëlle HOURS